



santé
famille
retraite
services

**PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE DE
LA MSA DU LANGUEDOC**

Le 16 Décembre 2020

Le seize décembre deux mille vingt, en raison du contexte sanitaire lié à la Covid-19, les délégués cantonaux de la MSA du Languedoc ont participé à son Assemblée Générale ordinaire en visioconférence et en audioconférence.

Cette Assemblée Générale a été convoquée par Monsieur Cédric SAUR, Président de la MSA du Languedoc, par courrier électronique adressé le 01 décembre 2020 à chacun des délégués.

Les rapports mutualiste et d'Action Sanitaire et Sociale ainsi que le rapport d'activité ont été envoyés en amont aux élus.

Les participants se sont connectés via « BlueJeans », une plateforme de communication unifiée.

Monsieur SAUR a accueilli les participants et l'Assemblée Générale a débuté à 9h30. 170 participants se sont connectés, soit 29% des délégués. Le quorum est atteint.

OUVERTURE OFFICIELLE DE L'ASSEMBLEE GENERALE -----	<u>PAGE 3</u>
RAPPORT D'ACTIVITE 2019-----	<u>PAGE 4</u>
COMPTES-RENDUS FINANCIERS-----	<u>PAGE 10</u>
RAPPORT MORAL ET CONCLUSION DU PRESIDENT-----	<u>PAGE 16</u>

OUVERTURE OFFICIELLE DE L'ASSEMBLEE

Monsieur SAUR annonce le déroulement de l'Assemblée Générale :

- Rappel des bonnes pratiques ;
- Vote blanc pour essai de l'outil ;
- Propos introductifs ;
- Approbation du PV de l'AG 2019 ;
- Diffusion de la vidéo sur le livre blanc de la MSA ;
- Présentation du rapport d'activité et diffusion de vidéos sur les métiers de conseiller en prévention et de travailleur social ;
- Présentation des comptes et vote des résolutions financières ;
- Echange avec les participants ;
- Rapport moral et vote du quitus ;
- Clôture de l'Assemblée.

Marine BOYER, responsable du Département Vie des Territoires, présente les consignes relatives aux modalités d'intervention des délégués et à l'utilisation de l'outil. Elle poursuit en indiquant son rôle de prise en charge de la gestion technique de l'Assemblée Générale.

Durant les présentations, seuls les animateurs seront entendus et vus. Les délégués peuvent interagir via deux fonctionnalités de l'outil, le "tchat" et les "questions/réponses". Durant les temps dédiés, les élus peuvent demander une prise de parole et des réponses leur seront apportées.

Un « vote test » via l'outil est réalisé afin d'informer les participants sur l'utilisation des différentes fonctionnalités.

1. Propos introductifs

Monsieur SAUR rappelle le souhait de la MSA de maintenir cette Assemblée Générale malgré le contexte sanitaire qui nous a, par ailleurs, amené à utiliser un outil de visioconférence.

2. L'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2019

Monsieur SAUR appelle à un premier vote relatif au procès-verbal. **Aucune observation n'est apportée et ce dernier est approuvé à 100%** (111 votes).

3. Le livre Blanc de la MSA

Monsieur SAUR rappelle l'objectif du livre blanc ; il a été fait le choix au niveau de la Caisse Centrale non pas de défendre le régime mais d'essayer de le promouvoir. En effet, le but est de sensibiliser les pouvoirs publics sur ce que fait la MSA, de rappeler la nécessité de son maintien et de procéder à une opération d'influence.

La vidéo présentée lors de l'Assemblée Générale 2020 de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) est diffusée. Dans cette vidéo, Messieurs François-Emmanuel BLANC et Pascal

CORMERY, Directeur Général et Président de la CCMSA présentent le livre blanc et expliquent les raisons de sa production.

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Madame Marie-Agnès GARCIA, Directrice Générale de la MSA du Languedoc, présente le rapport d'activité 2019.

Elle rappelle que la présentation du rapport d'activité est un exercice classique en Assemblée Générale mais que cela prend une tournure particulière cette année, d'une part car l'Assemblée est dématérialisée, mais également car elle a rejoint l'organisme en février 2020.

La présentation du rapport d'activité 2019 est particulière car elle est présentée tardivement en cette fin d'année 2020. Par conséquent, certains éléments liés à l'année en cours ont été intégrés dans un souci d'actualité.

Madame GARCIA précise par ailleurs qu'habituellement le Directeur général présente le bilan de l'action de l'organisme sur une année qu'il a connue. Elle indique ainsi présenter le bilan du fonctionnement de la MSA du Languedoc pour l'exercice 2019, alors qu'elle a elle-même rejoint la caisse en février 2020. Ceci incarne la continuité du service public de la protection sociale agricole.

1- Les chiffres clés

La MSA compte, en 2019, 252 759 ressortissants et ayants droit. Ce chiffre reste relativement stable par rapport à 2018, avec une légère diminution de 0.4%.

D'un point de vue financier, nos ressortissants ont bénéficié principalement de prestations retraite, puis de prestations maladie et enfin, des prestations familles.

Nos adhérents sont principalement des salariés agricoles, qui représentent 126 000 adhérents, des exploitants agricoles et conjoints collaborateurs qui représentent environ 15 800 adhérents et, enfin, des employeurs, qui représentent 6 700 établissements.

❖ En santé : 127 640 bénéficiaires de prestations maladie

En matière de santé, l'année 2019 a été marquée principalement par deux évènements :

- La mise en place d'une nouvelle complémentaire santé solidaire, qui remplace désormais la CMU-C. C'est une réforme importante, qui vise à donner un meilleur accès aux soins à un plus grand nombre de personnes aux faibles ressources.
- Le démarrage du 100% santé (reste à charge 0), c'est-à-dire une prise en charge intégrale d'ici 2021 des frais de santé dans le domaine optique, auditif et dentaire.

Pour illustrer l'activité du domaine santé, qui recouvre de multiples activités, il convient de relever que 3 403 540 feuilles de soins ont été traitées et payées dans un délai moyen de 1.4 jours calendaires, et que 33 540 arrêts de travail ont été payés dans un délai moyen de 36 jours calendaires.

❖ **Le contrôle médical**

S'agissant du contrôle médical et dentaire, il est principalement connu des adhérents par l'activité d'expertises individuelles, c'est-à-dire les avis sur demandes individuelles de prise en charge de certaines prestations ou le contrôle des arrêts de travail.

Il s'agit de la mission fondatrice du contrôle médical et cela a représenté 2 500 convocations en 2019.

Le contrôle médical prend aussi en charge beaucoup d'autres actions comme la prévention et l'éducation à la santé : environ 7 163 personnes ont été ciblées pour les « Instants santé » et 2 326 bilans bucco-dentaires ont été effectués.

❖ **La Santé et Sécurité au Travail**

Une vidéo présentant le métier de conseiller en prévention est diffusée.

Le service Santé et Sécurité au Travail est un secteur qui met en place de nombreuses actions pour l'amélioration et la sécurité des conditions de travail.

En 2019, près de 7 200 convocations auprès des médecins du travail ont été réalisées et un peu plus de 3 000 par les infirmières santé au travail.

Deux actions spécifiques sont à signaler :

- L'une dans le secteur de la viticulture, avec 38 référents qui ont été formés aux risques liés à la vinification ;
- Et une autre sur le secteur des bovins avec 21 exploitants qui ont suivi la formation de contention des bovins.

En Février 2021, le service SST de la MSA a participé au Congrès national de la fédération bovine afin d'organiser une action sur la contention des bovins.

❖ **En retraite : 160 471 bénéficiaires de prestations retraite**

L'activité retraite est toujours importante, avec notamment l'attribution en 2019 de plus de 7 400 attributions de retraites de base dont 1 760 pour les exploitants agricoles.

La MSA gère aujourd'hui plus de 116 600 retraites en droits propres et 27 600 retraites en droits de réversions.

70% des dossiers ont été payés à échéance en 2019, ce qui n'est pas tout à fait conforme aux ambitions de service qui sont les nôtres. 2019 a été une année de forte réorganisation compte-tenu de la mutualisation de certaines de nos activités avec la MSA Grand Sud, qui s'est traduite par une période de formation et de montée en compétences des salariés. L'ambition est bien de dépasser notre objectif de 80% de dossiers payés à échéance.

Il s'agit d'une branche où de gros efforts ont été effectués pour aller vers davantage de services dématérialisés qui peuvent permettre aux bénéficiaires d'anticiper et de pouvoir eux-mêmes effectuer des simulations en ligne.

❖ **En famille : plus de 19 535 bénéficiaires de prestations familiales**

En matière de prestations familiales, nous dénombrons :

- 10 516 familles bénéficiaires de prestations logement ;
- 8 530 familles bénéficiaires de prestations familiales ;
- 6 704 familles bénéficiaires de la prime d'activité ;
- 1 832 familles bénéficiaires du RSA.

46.7% des dossiers ont été payés à échéance. Ces résultats sont encore éloignés des ambitions que nous nous fixons, qui se situent à 80% de dossiers payés à échéance. En 2019, la situation également été difficile en raison d'une gestion de dossiers de 2018 en stock, ce qui n'a pas permis en 2019 d'atteindre un résultat et une qualité de service au niveau de nos attentes pour nos assurés. Il s'agit d'un de nos axes majeurs d'amélioration pour 2020 et 2021.

Deux évènements ont marqué la branche famille en 2019 :

- La prime d'activité, qui a été revalorisée dans le cadre des mesures de renforcement du pouvoir d'achat ;
- Un nouveau service en ligne a été mis en place pour faciliter les démarches des adhérents déclarants pour tout changement de situation.

❖ **L'Action Sanitaire et Sociale**

Une vidéo présentant le métier de travailleur social est diffusée.

En matière d'Action Sanitaire et Sociale, nous dénombrons :

- 8 288 bénéficiaires de prestations extra-légales liées à la famille ;
- 500 bénéficiaires de prestations extra-légales liées à la santé ;
- 813 bénéficiaires de prestations extra-légales liées à la vieillesse ;
- 414 participants aux ateliers du Bien Vieillir, Peps Eurêka, etc.

En 2019, plus de 4 300 adhérents ont été reçus dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de fragilité : sociale, précarité, isolement, perte d'autonomie, handicap, veuvage.

❖ **La relation adhérents**

En 2019, la relation adhérents c'est :

- 1 818 667 visites sur le site internet de la MSA du Languedoc ;
- 55 247 contacts via « Mes messages Mes réponses » (MMMR par mail) ;
- 274 941 appels téléphoniques avec 76.66% d'appels aboutis.

L'année 2019 a été marquée par une intense activité au sein du service, puisque 51 617 personnes ont été reçues par les agents d'accueil et conseillers en protection sociale et environ 600 rendez-vous prestations ont été effectués.

En 2019, le fait marquant correspond à l'implication de la MSA dans le déploiement des projets de MSAP (Maisons de Services au Public), qui préfiguraient les structures France Services qui ont ensuite

été déployées en 2020. Le partenariat en 2019 avec les MSAP a témoigné de l'attachement de la MSA à la ruralité et au maintien de la proximité sur tout le territoire.

❖ **La Relation Partenaires et Entreprises**

L'enjeu dans ce domaine est d'accompagner les employeurs dès l'arrivée de leurs salariés à la MSA jusqu'à leur départ.

Cela représente beaucoup d'actions différenciées :

- La présentation de la MSA en entreprise ;
- L'accompagnement des entreprises pour les DSN, compte-tenu des difficultés qui ont été rencontrées ;
- Des actions spécifiques en entreprise autour de la prévention des risques professionnels et de la prévention santé ;
- 30 entreprises « grands comptes » soit plus de 9 600 salariés qui requièrent un accompagnement spécifique ont été rencontrées.

❖ **La Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale de l'Entreprise**

Il s'agit d'une dynamique qui porte et insuffle les valeurs de solidarité, de responsabilité, au cœur de la démarche de développement durable.

On identifie comme actions, entre autres :

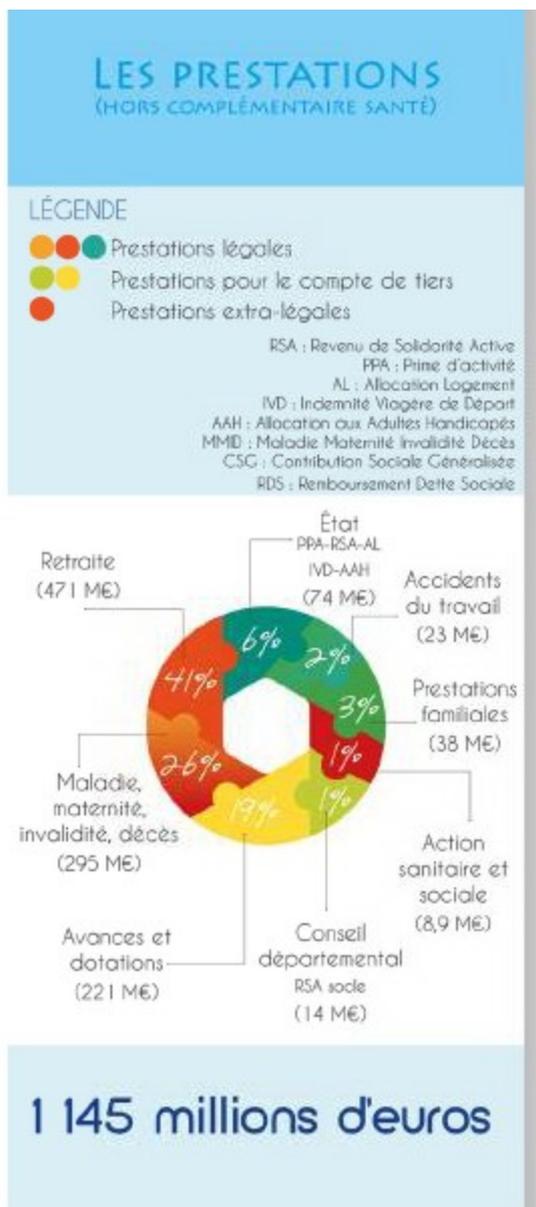
- Le déploiement des gobelets réutilisables qui ont remplacé les gobelets à usage unique en février 2019 ;
- L'implication de la MSA du Languedoc dans le dispositif « DUODAY » en mai 2019. Nous avons accueilli dix personnes en situation de handicap qui ont pu former des duos avec des salariés de la caisse pour partager une journée type de travail.

2- **Eléments financiers** :

❖ **Les dépenses et les recettes**

S'agissant des dépenses, plus de 800 millions d'euros de prestations ont été versées, pour un total de dépenses de près d'1,15 milliard d'euros lorsqu'on intègre les versements effectués pour le compte de tiers. Ceci fait de la MSA un acteur économique et social essentiel sur le territoire. Les dépenses principales concernent les prestations retraite qui représentent 41% des prestations versées.

Du côté des recettes, 395 millions ont été recouverts dont 150 millions au titre de la retraite.



3- Les faits marquants de l'année 2019

❖ La préparation des élections MSA 2020

L'année 2019 a été rythmée par de nombreux travaux préparatoires en vue des élections MSA de janvier 2020.

Tous les agents MSA, les salariés, les élus, les exploitants ainsi que les partenaires se sont investis dans cette campagne électorale qui a été une réussite.

De nombreuses actions ont été menées : des rencontres sur le territoire, du phoning, de l'incitation aux votes, etc., dans le cadre d'un travail en commun et dans l'intérêt des adhérents et des territoires ruraux incarnant la force du mutualisme.

❖ Les évènements significatifs

- En Avril 2019, la MSA a signé son premier contrat local de santé en partenariat avec la Communauté de Communes du Haut Allier et l'Agence Régionale de Santé Occitanie.
- 2019 a été une année ponctuée par des évènements climatiques assez exceptionnels qui se sont succédés (gel, sécheresse, canicule, incendie) et qui ont causé beaucoup de dégâts. Les ressortissants ont pu bénéficier d'un accompagnement aux crises climatiques et les critères d'évaluation des prises en charge des cotisations ont été revus.
- En Septembre 2019 en Lozère, la MSA participe à l'avant-première du film « Au nom de la terre » suivi d'un débat sur le mal-être et le suicide dans le monde agricole. Ce sont des sujets très douloureux sur lesquels la MSA essaie d'apporter des solutions.
- En Décembre 2019 à Aigues-Mortes, un colloque sur la protection sociale sur le territoire et le poids de l'agriculture est organisé avec la présence de Monsieur Philippe MANTEN, 1^{er} Vice-Président de la CCMSA.

COMPTES-RENDUS FINANCIERS 2019

Madame Marianne CARIOU, Directrice Comptable et Financière de la MSA du Languedoc présente les comptes rendus financiers.

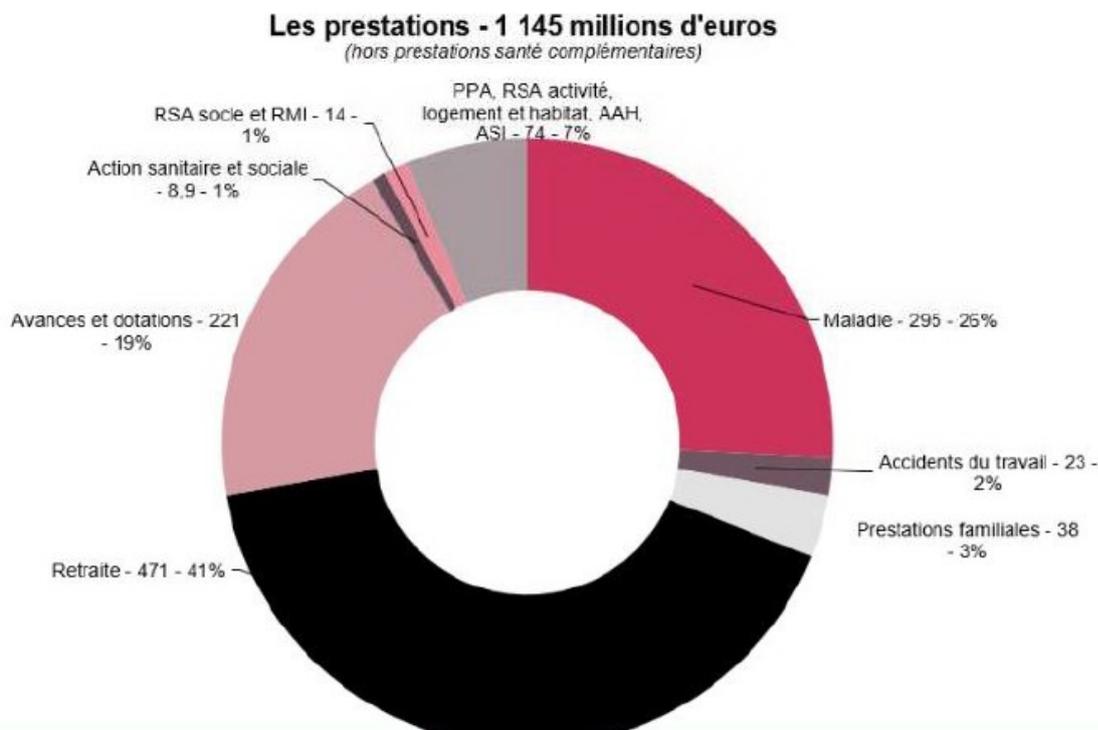
1- Le compte de résultat

❖ Les charges de gestion technique

Les charges de gestion technique s'élèvent à 1 193 602 K euros pour l'année 2019, ce qui représente une augmentation de 1,41% par rapport à 2018 et sont constituées à 96% des prestations versées par la MSA Languedoc.

Les prestations versées sont pour les adhérents mais également pour les comptes de Tiers que sont l'Etat, notamment en ce qui concerne la prime d'activité, le logement, l'allocation adulte handicapé et, pour le compte des Départements, avec le RSA socle.

Sont également intégrés les financements pour les Etablissements de santé via les dotations globales, la tarification à l'acte, la facturation individualisée des Etablissements de santé.



❖ Les produits de gestion technique

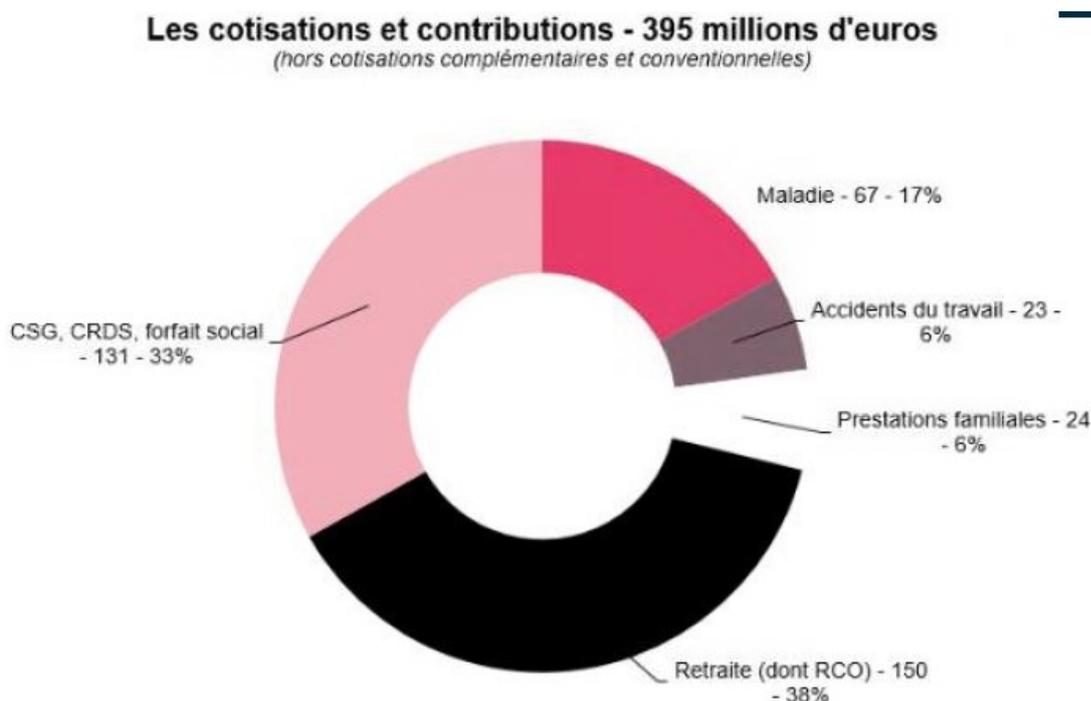
Les produits de gestion technique s'élèvent à 1 184 635 K euros pour l'année 2019, ce qui représente une augmentation également de 1,46%.

L'évolution des produits est principalement liée à la hausse des « divers produits techniques » qui concernent les dotations de gestion technique qui financent les charges de gestion technique.

Les prestations versées (y compris pour compte de tiers) sont environ trois fois supérieures aux cotisations et contributions dues à la MSA du Languedoc, notamment du fait de l'équilibre démographique du régime agricole.

On recense 395 millions d'euros de cotisations et contributions, avec en grande partie des cotisations liées au financement de l'Assurance maladie via notamment la CSG et la CRDS mais aussi des cotisations retraite dont la retraite complémentaire à hauteur de 150 millions d'euros et, des cotisations maladie, accident du travail, et prestations familiales.

On peut observer par rapport à 2018, une augmentation des cotisations non-salariés du fait de la hausse des assiettes, une baisse des cotisations salariés liée à la baisse des cotisations maladie sur les salaires inférieurs à 2,5 du Smic et une augmentation des cotisations salariés prises en charge par l'Etat.

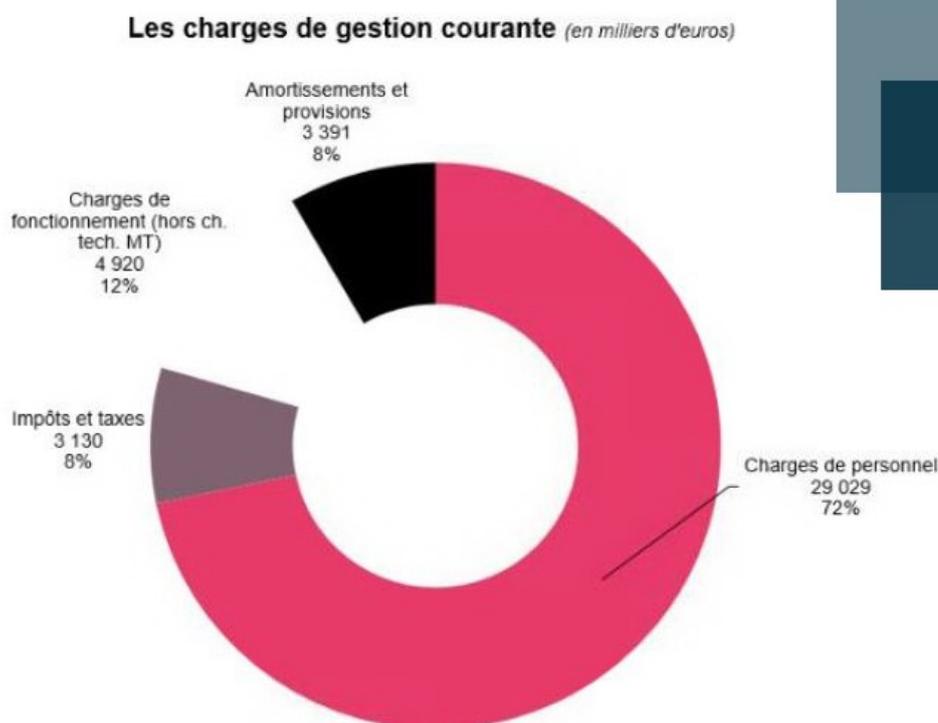


❖ Les charges de gestion courante

Les charges de gestion courante qui visent à financer le fonctionnement de la MSA, s'établissent à 43 239 K euros en 2019 contre 44 454 K euros en 2018, ce qui représente une diminution de 2,7 %.

Ces charges connaissent une stabilisation à la suite d'une augmentation qui avait été importante sur l'année précédente concernant les amortissements liés au déménagement du site de Montpellier.

Cette baisse pour 2019 est liée notamment à la baisse des impôts et taxes relatives au site de Montpellier (en 2018, paiement de deux taxes : sites de Chaptal et d'Odysseum) et à la diminution du taux de charges sociales maladie et chômage au niveau des salariés de la caisse.



❖ Les produits de gestion courante

Ils s'établissent à 52 154 K euros en 2019, ce qui représente une augmentation de 1,58% par rapport à 2018.

Ils proviennent pour 91% d'entre eux des dotations versées par la CCMSA pour financer les charges de gestion courante.

La dotation CCMSA, correspond aux budgets notifiés sur les fonds nationaux administratifs, d'Action Sanitaire et Sociale et de prévention. Ils sont complétés par des produits d'activité annexes, les reprises sur provision et des cotisations médecine du travail à hauteur de 6%.

Le résultat sur l'ensemble des fonctions comptables est nul y compris sur la médecine du travail dans la mesure où pour les organismes de Sécurité sociale on ne dégage pas de bénéfices, ni de pertes, puisque l'ensemble des charges sont compensées par des dotations d'équilibre de la Caisse Centrale.

2- Le bilan

Le bilan évolue positivement de 5,8% par rapport à 2018 (202 millions d'euros).

Concernant l'actif net, sur les immobilisations, il est relativement stable après des années marquées par l'acquisition du nouveau site de Montpellier. Au niveau des créances adhérents et créances diverses, nous avons une augmentation sur les créances cotisants provisionnées.

Une augmentation sur les relations de flux financiers avec la CCMSA et une augmentation liée aux avances réalisées à destination des Etablissements de santé est également à noter.

Sur le passif, on constate une relative stabilité des capitaux propres, même s'ils augmentent notamment du fait des investissements CCMSA reçus (aménagement PFS CAF à Mende) et de l'évolution des prêts personnels salariés.

Au niveau des provisions et dettes, il y a deux évolutions : des provisions pour risques et charges techniques qui sont en augmentation. Il s'agit des provisions sur les cotisations émises à recouvrer et une augmentation des crédits non affectés qui sont les « recettes à classer ». Elles ont évolué de manière importante du fait du passage à la DSN et de manière un peu particulière sur 2019, du fait de l'encaissement au mois de Décembre des cotisations du crédit Agricole. Ces recettes ont été affectées qu'en janvier au compte du Crédit Agricole.

Actif net

	2019	2018	2017
Immob. nettes	26 831	28 067	25 082
Créance adhérents	92 206	88 269	144 630
Créances diverses	83 456	74 975	69 023
Disponibilités	1	8	3
TOTAL	202 494	191 320	238 738

Passif

	2019	2018	2017
Capitaux propres (dont résultat = 0)	1 986	1 853	1 833
Provisions	33 353	31 207	35 422
Dettes	167 154	158 259	201 483
TOTAL	202 494	191 320	238 738

3- La résolution financière : ajustement de la réserve Santé Sécurité au Travail

Le code rural prévoit que l'Assemblée Générale des caisses de MSA doit ajuster le montant de la réserve Santé-sécurité au travail à hauteur de la moitié des dépenses Santé Sécurité au Travail de l'année.

Les dépenses s'élevaient à 3 169 776,26 euros pour 2019, et donc le montant de la réserve doit être ajusté à 1 584 888,13 euros.

Au 31/12/2019 le montant de la réserve SST s'élevait à 1 585 523,44 euros, soit un montant légèrement supérieur au cadre réglementaire.

❖ Proposition

Nous proposons d'ajuster le montant de la réserve en prélevant sur la réserve un montant de 635,31 euros pour le transférer sur le report à nouveau et ajuster le montant de la réserve à hauteur réglementaire.

La réserve de la SST s'établit après adoption de la décision à 1 584 888,13 euros.

Le report à nouveau SST passe quant à lui de 206 250,37€ à 206 985,68 euros.

❖ Vote

Monsieur Cédric SAUR propose de passer au vote de cette résolution. Le pouvoir des Assemblées Générales des caisses de MSA est très limité en termes financiers, cela se limite à l'ajustement de cette réserve.

Madame Marine BOYER lance le vote.

Monsieur SAUR rappelle qu'il va y avoir la possibilité de poser des questions sur les différents rapports présentés ce jour ainsi que sur les rapports envoyés en amont de l'Assemblée (rapport mutualiste et rapport d'Action Sanitaire et Sociale).

Sont comptabilisés 95 votes avec 96% de oui et 4% de non.

Les décisions financières sont approuvées par les délégués présents ou représentés à l'Assemblée Générale.

4- Les temps d'échanges

La parole est donnée par le Président aux participants. Des questions peuvent aussi être posées dans le fil d'actualité de l'évènement.

Aucune question n'est posée.

5- Les interventions

Monsieur Dominique Delmas, Président du Comité paritaire d'action sanitaire et sociale intervient pour fournir des informations sur l'année écoulée en matière d'action sanitaire et sociale.

« Pour se positionner au plus près de nos territoires et de nos publics, la MSA a cette particularité de pouvoir s'appuyer sur ses délégués. Ce sont en effet les délégués qui connaissent les problématiques des territoires ruraux.

Vous êtes des sentinelles pour détecter des fragilités et des situations délicates. Vous faites également remonter des propositions d'actions et votre rôle en matière d'accompagnement social des adhérents sur nos territoires est essentiel.

La MSA s'appuie également sur ses collaborateurs qui œuvrent dans l'ombre et sans lesquels nous ne pourrions mener notre politique d'Action Sanitaire et Sociale. Je tiens à les remercier pour leur travail de qualité.

Enfin, la MSA peut aussi compter sur ses travailleurs sociaux qui contactent nos ressortissants qui traversent des accidents de la vie. Les assistantes sociales ont un rôle capital dans notre soutien aux ressortissants les plus fragiles. C'est pour cela que je tiens à les mettre à l'honneur, et en particulier Madame Patricia SAVOIE qui a fait valoir ses droits à la retraite. Je tiens à souligner le travail qu'elle a mené et sa carrière à la MSA. Je tiens aussi à remercier Madame Béatrice Randon, qui nous quittera également mi-janvier pour partir à la retraite. »

RAPPORT MORAL ET CONCLUSION DU PRESIDENT

Monsieur SAUR présente le rapport moral et prononce la clôture de l'Assemblée Générale.

1- La fierté

« J'espère que vous êtes en bonne santé. On a connu des événements qui sont quand même exceptionnels. On arrive avec presque un an de décalage au bout de ce processus électoral où j'ai la tâche, la joie et l'honneur d'être à nouveau Président de notre caisse, qui est la plus grande caisse de France, caisse à laquelle je suis très attaché.

Je vous remercie tous pour avoir participé à ce processus électoral qui m'a permis, entre autres, d'essayer de vous représenter modestement. Avec Albert, on a reconduit le même tandem. Par ailleurs, il me faut vous préciser que j'ai été élu Administrateur à la Caisse Centrale, ce qu'on appelle Paris ».

2- Les origines de la MSA

« Le processus a été long, difficile pour tous. Il faut revenir à l'origine du régime.

L'origine du régime, ce sont des agriculteurs dans un village qui se regroupent et qui se disent qu'il faut se mettre ensemble pour avoir des micro-crédits, pour aider tel salarié qui a eu une difficulté, ou telle agricultrice qui se retrouve veuve. Le mutualisme c'est ça et cette origine a donné Groupama, le Crédit Agricole et la Mutualité Sociale Agricole.

Cette particularité d'élus, qui sont ensemble pour apporter des choses à leurs adhérents, il nous faut encore nous mobiliser face à notre organisme de tutelle pour faire valoir ce particularisme.

Le RSI a disparu mais nous sommes toujours là. Nous sommes élus, ce n'est pas toujours simple, ça entraîne parfois des tensions, mais nous avons un objectif après ces élections c'est de travailler ensemble sur les territoires. Il y a une cohérence avec ce que vous constatez dans la vie de tous les jours et ce que la MSA peut vous apporter ».

3- La crise

« Sur cette année écoulée, évidemment, cette crise sanitaire a été très forte. Nous avons une spécificité qui peut être une opportunité, qu'on appelle le « guichet unique », mais qui peut être aussi une difficulté en cas de dysfonctionnement.

La MSA se doit d'être un amortisseur de la crise. Cette crise, à mon sens, a été particulière parce que nous avons été accompagnés par deux valeurs qui n'étaient pas des valeurs montantes : la Sécurité Sociale et la finance qui tout d'un coup se sont mis à imprimer des billets. Mais on a notre part à prendre là-dessus, comme je l'ai dit être amortisseur de la crise, il faut qu'on soit tous au rendez-vous, même si on ne l'est pas toujours.

Nous avons un sujet d'actualité qui est le rapport DAMAISIN où on parle du suicide des non-salariés agricoles mais on oublie aussi les salariés, puisqu'il y a une atypie sur cette population, et dans la caisse Languedoc on a des élus collège 2 qui sont impliqués, qui sont moteurs, qui font des propositions et on souhaite rencontrer le sénateur CABANEL pour pouvoir évoquer ces sujets et il faut qu'on prenne notre part de fardeau. »

4- Nos objectifs et nos forces

« On a des objectifs et cette crise sanitaire nous oblige, à avoir une exigence et une ambition forte pour la qualité du service qui est rendu à nos adhérents. Il va falloir continuer nos efforts, être innovants, et ça me permet de dire que sur la vie à venir, il va falloir à nouveau refaire un plan stratégique où il va falloir garantir des choses nécessaires : l'accès à tous à notre protection sociale.

Monsieur BAREAU me fait passer une citation : « La Sécurité Sociale c'est le patrimoine de ceux qui n'en n'ont pas. »

Les agriculteurs n'avaient rien, ils se sont organisés en MSA et aujourd'hui on a cette obligation de résultat envers nos adhérents. Et là, il faut absolument que tous nos élus se mobilisent pour porter ce projet de la MSA du Languedoc et ses ambitions. Les ambitions vous les avez vues à travers le livre blanc, c'est d'être un acteur sur le territoire. Un acteur qui permet de dire aujourd'hui que 80% du territoire est occupé par 21 millions d'habitants. On entend toujours parler de l'autre partie, les grandes villes, les agglomérations, et souvent les 21 millions d'habitants dans lesquels on ne doit pas représenter grand-chose. Nous, les agriculteurs et salariés de l'agriculture, on est un peu « les oubliés » de ce territoire qui est la France. Au sein de ces « 21 millions », on a donc intérêt à être présents, à être identifiés, si on veut que notre régime perdure.

Notre légitimité c'est notre capacité de répondre aux besoins de nos territoires ruraux et de nos habitants.

Nous allons avoir bientôt une prochaine COG (Convention d'Objectifs et de Gestion) où toutes les forces vives de la MSA se mobilisent pour négocier ce que nous devons avoir comme budget de fonctionnement pour pouvoir réaliser ce que nous avons à faire dans ces territoires. »

Lecture d'une lettre de Madame Patricia SAVOIE, Responsable de secteur en Action Sanitaire et Sociale :

« Bonjour à tous,

Ce petit mot pour vous dire au revoir car demain ce sera mon dernier jour de travail et je ne serai pas des vôtres au prochain Comité départemental qui aura lieu en 2021.

Depuis le 02 Janvier 1983, toute fraîche, sortie de l'école d'Assistante sociale, j'ai arpenté le département de la Lozère et j'ai appris à connaître votre monde agricole dont je fais partie aujourd'hui.

J'ai découvert un milieu authentique, des gens travailleurs, attachés à des valeurs et j'ai adoré mon métier.

Je l'ai fait avec passion, conviction, et je pense avec professionnalisme.

La femme de terrain que je suis s'est épanouie au contact de cette population et j'en garde de belles amitiés.

Alors merci à la MSA de m'avoir permis cela et merci à vous qui portez ce régime et sa survie à travers le temps.

Pardonnez-moi de vous avoir quelque peu contrariés parfois, tenu tête lors de désaccords et même m'avoir vue m'emporter lorsque ma déontologie se sentait menacée.

Je sais que j'ai dû parfois vous paraître bien insolente, à défendre coûte que coûte les plus démunis, les plus malades, les plus éloignés du travail, les plus socialement défavorisés mais c'était ma mission et mon métier et je crois profondément à la capacité des personnes à aller de l'avant et évoluer.

Néanmoins je pense que nous avons cheminé ensemble et que vous savez à présent, qu'une de vos nombreuses missions est de faire respecter et reconnaître notre travail auprès des partenaires mais aussi auprès des nouveaux élus de votre commission.

Je vous fais confiance pour les remettre dans le droit chemin s'ils venaient à s'égarer dans l'évocation de propos négatifs.

Vous voyez je suis incorrigible à vous donner mes dernières recommandations.

Pardonnez-moi, il est bien trop tard pour que je change.

Je pars le cœur lourd mais rassurée de laisser derrière moi une équipe rajeunie, à qui j'ai eu le temps de transmettre mes valeurs et le goût de sans cesse entreprendre car nous avons la chance en MSA de

pouvoir innover, construire, réaliser toutes ces actions pertinentes répondant à une problématique avérée.

Merci à chacun d'entre vous de m'avoir supportée ces dernières années de ma carrière où il m'a été confié la responsabilité de l'équipe Lozérienne.

Merci pour nos échanges. Merci pour votre compréhension. Merci pour votre soutien dans certains moments difficiles ».

❖ Le temps d'échanges

- Monsieur SALMERON souhaite savoir quels vont être les accompagnements proposés aux agriculteurs en difficulté sur la filière fruits et légumes et pour ceux qui ont été sinistrés lors du dernier épisode cévenol.

Monsieur SAUR explique qu'il y a toujours eu cette volonté de la MSA d'être présente, d'accompagner et d'essayer d'être proactive. Il partage cette inquiétude sur le monde agricole. L'année 2021 risque d'être compliquée.

Un certain nombre de cotisations ont été reportées par les pouvoirs publics, il va falloir les acquitter en 2021. Les pouvoirs publics ont fait preuve d'une souplesse en reportant sur 2021. Il va falloir ne pas hésiter à faire remonter les difficultés constatées sur le terrain pour pouvoir accompagner au mieux l'ensemble des adhérents. Dès qu'une entreprise est en difficulté, cela crée du chômage, de la souffrance chez les agriculteurs et les salariés. Il est impératif qu'il y ait des relais pour remonter les problèmes.

Monsieur SAUR insiste sur la sollicitation des trois animatrices de la Vie institutionnelle présentes sur le terrain en cas de besoin.

- Monsieur PELAGATTI donne un avis positif sur le format dématérialisé de l'Assemblée Générale.

Monsieur SAUR rappelle qu'il s'agissait de la seule solution dans ce contexte. Il espère que la prochaine Assemblée Générale qui devrait se tenir courant Mars 2021 nous permettra de nous rattraper pour pouvoir discuter, confronter les idées, se voir. Aujourd'hui le contact humain paraît loin et manque à tous.

- Monsieur LAFONT indique avoir subi divers sinistres climatiques (gel, grêle), il remonte le problème de la maladie de la vigne « la flavescence dorée » et souhaite savoir si la MSA peut s'impliquer sur ce sujet car c'est un problème qui devient assez dramatique et qui met en péril la viabilité de l'exploitation à moyen terme.

Monsieur SAUR explique qu'il y avait eu à ce sujet un échange au niveau national pour voir si la MSA pouvait à travers le FMSE essayer de collecter des cotisations pour pouvoir avoir une action forte sur la flavescence dorée.

La situation sera analysée avec les préventeurs pour identifier ce qu'ils peuvent apporter techniquement sur le sujet car il s'agit d'une réelle inquiétude.

Monsieur LAFONT évoque également la maladie de la « sharka » et d'autres maladies. Il existe des fonds de soutien qui permettent de palier les arrachages. Il précise qu'il serait opportun de créer un fonds de ce type pour la « flavescence dorée ».

Monsieur SAUR précise qu'un contact sera pris auprès de Monsieur Jérôme VOLLE qui a en charge le FNMSE et la Chambre d'Agriculture à ce sujet.

Monsieur LLORENS prendra attache auprès de Monsieur LAFONT pour la « flavescence dorée ».

- Monsieur BOUILLARD souhaite savoir comment se déroulera le non-prélèvement des cotisations 2020.

Monsieur SAUR répond que 50% des cotisations non salariés n'ont pas été prélevées sur 2020 et vont être prélevées sur les deux premiers mois de 2021.

Deux situations se présentent : les personnes épargnées par la crise COVID qui se questionnent sur le non-prélèvement et d'autres, des vignerons indépendants, des manadiers, des centres équestres qui alertent sur le manque de trésorerie et leur difficulté à payer.

Monsieur SAUR conseille à ceux qui sont encore en bonne santé financière de laisser les prélèvements en place pour janvier et février et invite ceux qui sont en difficulté, à se rapprocher du service Recouvrement et du Centre de Contacts pour réaliser des plans sur six mois, négociables jusqu'à 24 mois, pour étaler les cotisations restantes de 2020.

Monsieur SAUR appelle à la prudence sur l'exonération de cotisations. Le dispositif construit en lien avec Monsieur BERTIN sera transmis par mail sous peu à l'ensemble des élus.

Monsieur AGNIEL informe que le bulletin TESA est sur deux feuilles, ce qui est non réglementaire.

Monsieur SAUR indique son accord.

❖ Le vote du quitus

Les élus sont amenés à voter le quitus de gestion du Conseil d'Administration.

103 votes avec 98 % de oui et 2% de non.

Monsieur SAUR conclut en précisant que, dès que les conditions sanitaires le permettront, des réunions de secteur seront organisées afin de nous rencontrer d'ici le printemps.

L'ordre du jour étant achevé, Monsieur SAUR lève la séance à 11h40, remercie l'Assemblée, l'équipe administrative et espère voir les délégués dans le cadre de réunions en présentiel dès que possible.

Montpellier, le 16 Décembre 2020,

La secrétaire de séance,



Marie-Agnès GARCIA.

Le Président,



Cédric SAUR.